

eux pourrait s'adresser à d'autres institutions de prêts et obtenir de l'argent à 6 p. 100. Si le gouvernement veut sincèrement aider ces fabricants, il devrait au moins leur accorder un taux d'intérêt inférieur à celui des autres institutions de prêts.

Mieux vaut tard que jamais, mais cette aide officielle arrive plutôt tard, car de nombreux fabricants se trouvent dans une situation assez difficile à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après mûre réflexion, je pense, qu'ils feront une demande de prêt afin d'accroître leur production et de perfectionner leur usine puisqu'ils ne savent pas eux-mêmes ce que l'avenir de cette industrie leur réserve. Le gouvernement continuera-t-il à s'immiscer dans les affaires de l'industrie de l'automobile et ses pièces? Aux termes de cette période triennale, écartera-t-on toute cette affaire et reviendra-t-on à la situation antérieure? Voilà les questions que se posent les fabricants en considérant le risque d'une plus grande expansion.

Le ministre ne nous a pas dit quelles instances les représentants de cette industrie avaient présentées, ni s'ils sont satisfaits de la proposition dont s'inspire ce crédit supplémentaire et les remarques du ministre. Les industries, dans ce secteur, ne savent trop où donner de la tête à l'heure actuelle et je pense que si le ministre lui-même s'occupait de fabrication de pièces d'automobiles il attendrait, avant de prendre telle ou telle initiative, que cette question soit réglée ou, du moins, que le Congrès des États-Unis ait adopté le projet de loi nécessaire.

Voici une autre question qu'on se pose. Quelle assurance les fabricants canadiens de pièces d'automobiles ont-ils que le gouvernement n'entend pas étendre ses dispositions aux entreprises qui s'occupent du remplacement des pièces d'automobiles? Si l'on agissait ainsi, la situation de ceux qui s'adonnent au commerce des pièces d'automobiles deviendrait critique parce que, sauf erreur, le remplacement de ces pièces est leur gagne-pain. J'espère sincèrement que le gouvernement ne s'immiscera pas dans ce secteur du commerce de la fabrication des pièces d'automobiles.

● (3.30 p.m.)

M. Douglas: Monsieur le président, j'aimerais simplement poser quelques questions au ministre. Ce crédit s'établit à 10 millions pour l'année courante et autorise un montant global de 20 millions de dollars pour l'année courante et l'année suivante. A-t-on évalué les besoins des fabricants de petites pièces? S'établissent-ils à 20 millions de dollars ou s'agit-il d'un chiffre fixé par le ministère du ministre, sans réflexion? Le ministre estime-t-

[M. Hales.]

il que la somme de 20 millions répondra à la situation ou ce chiffre se fonde-t-il sur une étude dûment effectuée?

J'aimerais relever aussi la déclaration faite hier par le ministre et selon laquelle l'intérêt n'était pas un élément sérieux, le véritable problème étant d'obtenir des capitaux. A mes yeux, 6 p. 100 est un taux d'intérêt assez élevé. Si le ministre veut vraiment aider les fabricants de petites pièces d'automobiles frappés par cette désorganisation économique, le gouvernement peut certainement emprunter des capitaux moyennant un intérêt moindre; je me demande pourquoi le ministre ne considère pas 5 p. 100 comme étant un taux raisonnable. Le seul avantage qu'on peut tirer des dispositions actuelles est celui mentionné par le ministre hier: le gouvernement peut puiser dans ce fonds, à supposer qu'il ne soit pas épuisé au bout des six premiers mois, alors qu'il pourrait éprouver de grandes difficultés à emprunter à des institutions financières. La plupart des compagnies, offrant des garanties considérables, n'auraient pas beaucoup de difficultés à emprunter de l'argent à 6 p. 100. La meilleure façon pour le ministre de les aider serait de leur assurer des emprunts à intérêt moins élevé.

J'ai posé deux questions au ministre: d'abord, sur quoi se fonde cette estimation et, ensuite, les fabricants de petites pièces pourraient-ils obtenir cet argent à un taux d'intérêt moins élevé?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, pour ce qui est du taux d'intérêt, je dirai que ce projet de loi n'a pas pour objet de permettre au gouvernement de concurrencer les maisons de crédit mais simplement de mettre à la disposition des fabricants de pièces d'automobiles, qui estiment pour une raison ou pour une autre ne pas constituer de bons risques, une autre source de capitaux en vue du financement de tous travaux de modification ou d'expansion. Ce projet de loi ne constitue pas une sorte de subvention spéciale accordée aux fabricants de pièces, en ce sens qu'ils pourraient obtenir ces prêts à un intérêt moins élevé ou à meilleur compte que leurs concurrents pourraient obtenir ailleurs. Le gouvernement n'entend pas, par ce projet de loi, concurrencer les institutions ordinaires de crédit.

M. Douglas: Pourrais-je poser au ministre une question à cet égard? Son enquête a-t-elle démontré que ce genre de fabricants payaient en moyenne un intérêt de 6 p. 100 s'ils empruntaient d'institutions financières? J'avais l'impression qu'ils pouvaient emprunter à raison de 5¼ ou de 5½ p. 100.

L'hon. M. Drury: Je ne m'adonne pas, moi-même, au commerce des prêts, monsieur le